

# Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion

2020/2039(INI) - 20/05/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 633 voix pour, 16 contre et 45 abstentions, une résolution sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion.

Selon l'indice européen de compétitivité régionale 2019, il existe un **écart entre les régions centrales /métropolitaines et les zones plus périphériques**. Alors que 78 % de la population européenne vivant dans des zones urbaines bénéficient de services de qualité dans les domaines de l'énergie, des transports et de la connectivité numérique, de nombreuses régions reculées, y compris les zones rurales qui représentent 44 % de la superficie de l'Union, souffrent d'un point de vue géographique, social et économique.

Le **déclin démographique** accroît les inégalités existantes entre les régions les plus développées et les plus pauvres, tandis que la crise de la **COVID-19** pourrait avoir une incidence significative sur les taux de natalité, les taux de mortalité et les flux migratoires en Europe tant à l'intérieur des États membres qu'entre eux.

## *Défis liés à l'évolution démographique dans l'UE*

Le Parlement a demandé d'accorder une attention particulière aux répercussions des «quatre libertés» sur les tendances démographiques et sur les régions de l'Union et leur cohésion économique, sociale et territoriale. Il estime que le défi démographique majeur auquel l'Union européenne est confrontée devrait être reconnu et abordé de manière globale.

Tout en mettant en garde contre une diminution visible de la population active dans les régions orientales, méridionales et centrales de l'Europe, les députés ont suggéré d'élaborer des **politiques de vieillissement actif** en vue de réduire les conséquences négatives des changements démographiques dans les zones rurales et reculées et de garantir un niveau de qualité de vie adéquat à tous les habitants.

La crise de la COVID-19 a mis en lumière d'importantes disparités en matière de qualité et d'accès aux services de soins de santé. Les députés ont rappelé à cet égard la nécessité de **renforcer les services publics dans les zones rurales**, comme les établissements de soins de santé, et de traiter le problème de la **fracture numérique** qui touche en particulier les personnes âgées et celles vivant dans des régions moins développées, dans les zones rurales et/ou montagneuses reculées, ainsi que dans les régions ultrapériphériques.

Le Parlement a recommandé d'étudier la possibilité d'utiliser d'autres indicateurs en plus du PIB et de la densité de population pour le classement des territoires présentant des handicaps graves et permanents.

## *Réponses sur mesure : trouver des solutions au défi du déclin démographique*

La résolution a insisté sur l'importance des initiatives existantes, telles que le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé, le programme commun d'assistance à l'autonomie à domicile et les communautés de la connaissance et de l'innovation pour le numérique et la santé de l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Les députés ont invité la Commission à tenir compte des solutions déjà développées par ces initiatives pour faire face au changement démographique. Ils ont souligné l'importance du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour **le soutien à l'éducation et à la formation** dans les zones menacées de dépeuplement.

Les autorités locales, régionales et nationales, les associations professionnelles et les ONG devraient jouer un rôle décisif en tant que participants actifs à l'élaboration de stratégies territoriales issues des communautés locales.

La résolution a souligné la nécessité d'élaborer un **agenda rural au niveau européen** visant à améliorer l'accessibilité, l'attractivité et le développement durable des zones rurales et éloignées. Les **réseaux de transport** pourraient jouer un rôle décisif pour enrayer le dépeuplement en renforçant la connectivité entre zones rurales et urbaines. Le **tourisme rural** durable pourrait également favoriser la création d'emplois et la diversification économique et démographique des zones rurales.

Le **programme urbain** pour l'UE pourrait servir de modèle pour fournir des instruments adaptés favorisant la croissance, l'intégration, la coopération et l'innovation et luttant contre les problèmes sociaux. Les députés ont encouragé la promotion de **villages intelligents** et d'autres dispositifs d'incitation pour retenir la population et attirer les jeunes dans les zones rurales et semi-urbaines.

Les investissements au titre de la politique de cohésion devraient promouvoir **l'employabilité des femmes** et des parents seuls qui luttent pour trouver un emploi et viser le soutien aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à d'autres groupes vulnérables lorsqu'ils entrent ou restent sur le marché du travail.

### ***Recommandations politiques***

Le Parlement a demandé à la Commission de proposer une **stratégie sur le changement démographique** qui accorde la priorité aux domaines suivants: i) emploi décent, ii) équilibre vie privée-vie professionnelle, iii) aspect territorial des politiques promouvant l'activité économique et l'emploi, iv) fourniture adéquate de services sociaux d'intérêt général sur tous les territoires, v) transports publics locaux efficaces et vi) soins adéquats pour les personnes dépendantes et soins de longue durée, avec une attention particulière aux nouvelles formes de travail et à leur incidence sociale.

Les États membres et les autorités régionales ont été invitées à mettre en œuvre une **approche intégrée** pour relever les défis démographiques au moyen d'instruments de politique de cohésion et à intégrer les défis démographiques dans leurs politiques de développement national et leurs stratégies à long terme de développement durable et à les articuler avec le Semestre européen.

Dans ce contexte, il importe que la Commission et les États membres fassent connaître les **bonnes pratiques** sur l'utilisation et les avantages des initiatives de gouvernance et de planification coopératives à long terme à divers niveaux et des outils de planification pour favoriser un développement polycentrique.